2022 2026

Comprendre & agir

#15

LA FSU TERRITORIALE DE L'HÉRAULT !

LA FSU : DES FEMMES ET DES HOMMES QUI S'ENGAGENT

CAP-A

Les candidat.es FSU à la Commission Administrative Paritaire Catégorie A

HIERAMENTE Tamaya	Assistante de service social
AIGOIN Léonard	Conseiller RSA
URBIN Sylvie	Educatrice spécialisée
FOURDRIGNIER Olivier	Educateur Spécialisé
VLAMINCK Charlotte	Responsable d'unité
DE PONTUAL Bertrand	Médecin de PMI
MARCELLIN Eléonore	Assistante de service social
CLARIANA Lionel	Directeur adjoint MDS
COUPIN Julie	Sage-femme
Lénaïk QUITTARD	Conseiller RSA
DERIGNY Estelle	Chef de service
ACHABOUNI Faouzia	Conseillère en économie et familiale
BOUYER Laure	Conseillère RSA
Christine VACQUES	Directrice de l'accueil occasionnel collectif pôle petite enfance
HENRY Catherine	Puéricultrice PMI
Sonia DELAFORGE	Assistante de service social
Fatiha BOUNOUA	Intervenante sociale en commissariat
VIDAL Sandra	Assistante de service social
EL HAJJI Sylvie	Médecin de PMI
MAURIN Fabienne	Assistante de service social
FRANCFORT Gabrielle	Conseillère RSA
DEMANGE Valerie	RTEF en intérim
Isabelle GIRAUD	Assistante de service social
Nathalie ALIMI	Puéricultrice SAT
BLOCH Christophe	Chef de projet
CUISINIER Joelle	Infirmière
Anne-Laure PEREZ	Conseillère en économie social et familial
BAUDRAN Valérie	Assistante de service social
Mohamed IMZOURH	Chef de service
SIMON Valérie	Assistante de service social
Elisabeth TACCOEN	Assistante de service social
Corinne MOURAILLE	Assistante de service social

Section FSU des personnels du conseil départemental de l'Hérault
Hôtel du Département - 1977 avenue des Moulins - Mas d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4
0467677704 - *fsu@herault.fr* - 0783837765 - Alco 1 - Bureau 0003
www.snuter34fsu.fr

ensemble & engagé-es AU QUOTIDIEN

LA FSU TERRITORIALE
www.snuter34fsu.fr

POUR

élections professionnelles 8 décembre 2022
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A
agent-es de catégorie

F.S.U.
ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

AUGMENTER LES SALAIRES
GARANTIR ET AMÉLIORER NOS DROITS
OBTENIR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Chèr-e collègue,

du 1er au 8 décembre prochain, nous allons élire nos représentant-es à la Commission Administrative Paritaire des agent-es de la Catégorie A. Alors que nos emplois, nos salaires, nos carrières et nos services publics locaux sont attaqués, ce scrutin est très important pour toutes et tous. Les agent.es de la catégorie A ont un niveau de qualification et d'expertise qui doit leur garantir une large part d'autonomie et d'initiative professionnelle. Cependant, au quotidien les agent-es sont de plus en plus soumis-es à des objectifs, des évaluations, des réorganisations, des injonctions contradictoires qui entraînent une perte de sens du travail et du service public pour lesquels ils et elles se sont engagé-es.

POUR AUTANT L'ACTION DE LA FSU AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT *a permis de préserver le nombre de jours de repos des agent.es dans le cadre des 1607h, de reconnaitre les fonctions spécifiques et les responsabilités des agent.es de catégorie A dans le cadre du RIFSEEP .*

L'INTERVENTION DE LA FSU A ÉTÉ DÉTERMINANTE *dans la reconnaissance d'une pénibilité métier pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux qui accompagnent et accueillent le public en difficulté.*

LA FSU TERRITORIALE
revendique et s'engage POUR

- faire respecter **NOS COMPÉTENCES** en matière d'organisation ou d'encadrement des services,
- favoriser une **RÉELLE AUTONOMIE** de travail,
- défendre et faire reconnaître **NOS QUALIFICATIONS**,
- revaloriser **LES MÉTIERS MAJORITAIREMENT FÉMININS**,
- **L'OUVERTURE ANNUELLE DE CONCOURS** avec un nombre de postes à hauteur des besoins,
- obtenir **LA NOMINATION** des agent-es après réussite à concours ou examen,
- améliorer **LES CONDITIONS DE TRAVAIL**,
- permettre et améliorer **L'ACCÈS AU TÉLÉTRAVAIL**,
- défendre **LES AGENT-ES VICTIMES DE HARCÈLEMENT** et/ou de **DISCRIMINATIONS**,
- obtenir **DES FORMATIONS** qualifiantes,
- exiger **UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE PRÉVENTION** des risques psycho-sociaux…
- obtenir **LE REMPLACEMENT DES POSTES VACANTS**

à quoi sert la CAP ?

Si la loi de 2019 l'a dépossédée des avancements de grade et des promotions internes au profit des Lignes Directrices de Gestion, la Commission Administrative Paritaire continue à émettre un avis pour tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus des demandes de télétravail, examen des refus de certains congés spécifiques…

Retrouvez l'ensemble du cahier de revendication sur www.snuter34fsu.fr

ensemble & engagé-es AU QUOTIDIEN

LA FSU TERRITORIALE DE L'HÉRAULT !

Section FSU des personnels du conseil départemental de l'Hérault
Hôtel du Département - 1977 avenue des Moulins - Mas d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4
0467677704 - *fsu@herault.fr* - 0783837765—Alco 1 - Bureau 0003
www.snuter34fsu.fr

LA FSU TERRITORIALE
www.snuter34fsu.fr

Attaché-es au respect de l'information, à la transparence et au principe de neutralité, les élu-es de la FSU Territoriale s'opposent au clientélisme, à l'arbitraire et assurent votre représentation, et le cas échéant votre défense. Voter FSU c'est choisir des représentant-es de catégorie A qui défendent vos droits dans la plus grande transparence. C'est choisir des collègues qui militent pour un syndicalisme actif, de terrain et qui sait faire des propositions. Voter pour la FSU c'est choisir des candidat-es impliqué-es dans un syndicat responsable et indépendant.

vos élu-es FSU agissent POUR

- vous informer et garantir **VOS DROITS**
- vous garantir **UN MEILLEUR DÉROULEMENT DE CARRIÈRE**
- exiger **L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE** réelle entre les femmes et les hommes
- exiger **LA TRANSPARENCE** pour les promotions et les avancements de grade
- exiger l'augmentation **DES RATIOS D'AVANCEMENT** là où cela est réellement profitable aux agent.es
- défendre **DES SERVICES PUBLICS TERRITORIAUX**
- la **RECONNAISSANCE DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS**
- reconnaitre et/ou augmenter les **JOURS POUR PÉNIBILITÉ** métiers

Attention :
ceci n'est pas un bulletin de vote. Il se fait uniquement par voie électronique depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur à l'aide des codes que vous avez reçus

L'ambition d'un véritable service public local de qualité passe par l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale et le respect des agent-es de catégorie A. Les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agent-es près de 16 % de pouvoir d'achat, soit 2 mois de salaire.

la FSU est POUR

- l'**AUGMENTATION IMMÉDIATE DE 300 EUROS NETS** du traitement indiciaire
- l'**INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INFLATION**
- la **REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES** dès le début de carrière
- un **VÉRITABLE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE** qui reconnaisse les qualifications
- une **FORMATION CONTINUE GARANTIE** tout au long de la carrière
- l'**AVANCEMENT DE GRADE GARANTI** sur au moins 2 grades
- l'**ABROGATION DU JOUR DE CARENCE**
- le retour aux 37,5 années de cotisations **POUR UNE RETRAITE PLEINE ET ENTIÈRE** dès 60 ans
- une **PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU** avec la prise en charge de la mutuelle santé et prévoyance par l'employeur

Retrouvez l'ensemble du cahier de revendication sur www.snuter34fsu.fr

SNUTER 34
LA FSU TERRITORIALE DE L'HÉRAULT

Section FSU des personnels
du conseil départemental de l'Hérault
Hôtel du Département - 1977 avenue des Moulins
Mas d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4
0467677704 - *fsu@herault.fr* - 0783837765
Alco 1 - Bureau 3
www.snuter34fsu.fr

Du 1er au 8 décembre je vote FSU !